

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AUX ASSOCIATIONS

ANNEE 2021

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations dans le cadre de la campagne associative 2021 en complément des dotations allouées en mars 2021 (délibération n°2021 – 017).

Depuis 2015, la ville de Le Port s'est engagée dans une démarche volontariste de structuration et de redynamisation des relations avec le tissu associatif. Elle entend ainsi renforcer l'accompagnement de l'action associative et élargir l'assiette des bénéficiaires.

10 associations ont présenté des demandes de subvention pour des actions nouvelles en adéquation avec les orientations sectorielles de la Municipalité. Pour rappel, celles-ci visent plus particulièrement la petite enfance, la culture et le patrimoine (valorisation du street art, les danses urbaines, l'accompagnement des équipements culturels).

L'attribution de subventions nouvelles en fonctionnement et en investissement, dans la limite de l'enveloppe financière validée au budget primitif, est résumée dans le tableau suivant :

ASSOCIATIONS	MONTANTS DE SUBVENTION	ACTIONS 2021
<i>FONCTIONNEMENT</i>		
PANDAS NATURE	6 944 €	Accueil petite enfance micro-crèche de 10 places agréées
PANDAS ZEN	6 944 €	Accueil petite enfance micro-crèche de 10 places agréées
BAMBOU PANDAS	6 944 €	Accueil petite enfance micro-crèche de 10 places agréées
ASSOCIATION LES PETITS PANDAS	18 333 €	Accueil petite enfance de 40 places agréées
RUN BBOY CONNEXION	7 245 €	Danser c'est s'élever
VIEN BOUGE	3 500 €	Initiation à la danse dans les quartiers ZUMBA – DANSE FITNESS – LADY STYLE
SAT VISUEL	3 000 €	Accompagnement et valorisation des talents des quartiers autour de la musique urbaine

ASSOCIATIONS	MONTANTS DE SUBVENTION	ACTIONS 2021
<i>INVESTISSEMENT</i>		
LES PETITS PAS	7 000 €	Acquisition d'outils pédagogiques et éducatifs pour la structure d'accueil petite enfance micro-crèche de 10 places agréées
LES PALETTES DE MARGUERITE	20 000 €	Soutien à l'aménagement d'un nouvel atelier
VILLAGE TITAN CENTRE CULTUREL	20 000 €	La Friche : aménagement des ateliers et d'une pergola

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution des subventions en fonctionnement et en investissement, au titre de l'exercice 2021, aux associations listées ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.